Image not found or type unknown

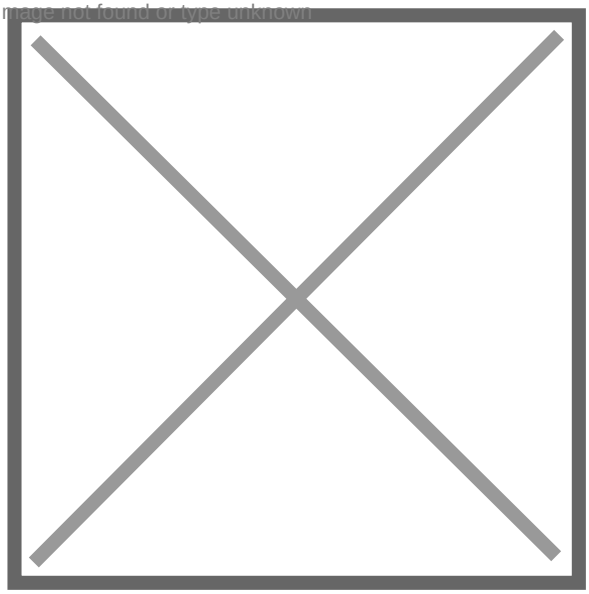

Préemption de la mairie il y a 2 ans sur notre maison

Par **virginie180379**, le **09/01/2009** à **12:04**

bonjour,
voila 2 ans, je décidais de vendre ma maison dans le 94. J'avais trouvé un acheteur pour 250000 euros par le biais d'une agence. compromis signé et une semaine avant la vente, la mairie de ma ville intervient en annoncant une préemption du la maison. Vente donc obligatoire à la mairie pour une somme seulement de 200000 euros.
Aujourd'hui, 2 ans après la mairie nous écrit en nous annoncant qu'il n'y a plus préemption et nous propose que nous rachetions notre maison si nous sommes interessé.

Cela veut dire que la mairie a acheté un bien en dessous de sa valeur. Nous avons perdu 50 000euros.

Pouvons nous donc attaquer la mairie pour récupérer cet argent du fait qu'aujourd'hui il n'y a aucune préemption.
Quelle solution vient à nous.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés